



# INFO CADRES

## EDITO

Lors des dernières élections professionnelles, **la CGT** est devenue **la première organisation syndicale de la Ville de Nantes** avec 8 représentants en Comité Technique, 8 en C.H.S.C.T., 12 en C.A.P., 6 en Commission de Réforme.

**Votre vote nous engage**, face à une administration qui sacrifie souvent le talent de ses agents sur l'autel de l'efficacité et, par la même, prive les Nantais(es) d'un service public réellement performant.

Pour les élus CGT, les discours de nos responsables politiques doivent s'incarner dans les instances paritaires.

Elus et dirigeants doivent appliquer à eux-mêmes les méthodes et les pratiques qu'ils sont si prompts à réclamer aux agents et aux organisations syndicales, à savoir : le respect des calendriers, la

qualité des présentations, la transmission à temps des informations, le respect de la réglementation.

Le dialogue social doit prendre un autre visage que celui que l'administration impose : provocateur, déstabilisateur, remettant en cause des droits tout en orchestrant des divisions syndicales.

Les élus CGT ne sont pas dupes de ces pratiques ineptes. **Tout acte posé est porteur de sens.**

**Ce sont nos intérêts collectifs qui doivent primer.** Comme votre vote l'indique, vous savez pouvoir compter sur la CGT et ses élus pour lutter contre les mesures d'austérité et les discours culpabilisateurs.

## POLITIQUES PUBLIQUES EN DANGER

### Enquête auprès des professionnels du travail social

Depuis bientôt 5 ans, plusieurs syndiqué(e)s travailleurs sociaux, syndiqué(e)s à la CGT de la Ville de Nantes, participent à un collectif CGT national, rassemblant des professionnels de terrain. Ils se réunissent à Montreuil afin de faire émerger leurs revendications.

Ce collectif a réalisé en 2014 une **consultation nationale interprofessionnelle** à destination des travailleurs sociaux. Plus de sept cents salariés se sont emparés de l'enquête pour exprimer leurs revendications. Cette enquête a été réalisée dans un contexte de réduction massive des budgets et de remise en cause de leur travail. L'état des lieux qui en ressort est édifiant.

Ainsi, l'engagement de ces professionnels reste fort, l'exercice de leurs missions devient de plus en plus difficile :

- 89 % ont le sentiment de ne pas pouvoir faire un travail de qualité et pour 66 % le travail déborde sur leur vie privée et a des conséquences sur leur santé ;
- 80 % souhaitent une réévaluation des salaires et des parcours professionnels.

De surcroît, ils sont soumis à des réorganisations de service incessantes ou ni eux, ni les usagers du service social ne se retrouvent. Les travailleurs sociaux de Nantes et du CCAS n'échappent pas à ces réorganisations passées ou en cours.

Aujourd'hui, dans une société incertaine où les inégalités s'aggravent, de plus en plus de personnes se retrouvent en situation de précarité et de vulnérabilité et peuvent avoir besoin de contacter un travailleur social. Pourtant, leurs formations sont remises en cause pour aller vers une uniformisation et une déqualification de leurs professions.

Le résultat de cette consultation souligne l'urgence pour tous de se mobiliser pour réaffirmer que l'action sociale n'est pas un coût mais un investissement pour la société.

## Que faut-il en craindre demain ?

Le Directeur Général des Services l'a expliqué lors de rencontres avec les cadres des différentes Directions Générales : la dotation de l'état aux collectivités locales, gelée en 2013, a commencé à fondre en 2014 et aura probablement disparu en 2017.

Selon l'expression de notre Directeur Général des Services : « nous avons vécu comme des nantis pendant des années, cette époque est terminée ». Ah, nous étions nantis, et nous ne le savions pas, nous toujours prompts à réclamer plus ?

La période de responsabilisation qui s'annonce doit éventuellement passer par « une remise en cause de services publics » qui ne seraient pas utiles. Allons bon ! en plus d'être nantis, certains d'entre nous seraient inutiles ? Nous ne le savions pas non plus.

Parallèlement, la Mutualisation des services serait inéluctable car « le fait métropolitain est au cœur des préoccupations de nos directions », ce qui au demeurant peut être tout à fait entendable pour que notre service public soit de qualité sur l'ensemble du territoire métropolitain, et qu'il est de toute façon « absolument sans douleur » selon le DGS.

Ouf, nous éviterons donc la maltraitance, même psychologique.

Mais quelques questions se posent : la situation financière de la ville de Nantes est bonne grâce à un effort de désendettement soutenu depuis des années. Elle est bien meilleure que celle de la Métropole.

Dans cette situation, le transfert massif d'équipements d'intérêt collectif existants ne va-t-il pas aggraver la situation de la Métropole et des communes qui la compose ? Et par voie de conséquence, les agents « mutualisés » (soi-disant sans douleur) pourront-ils assurer leur mission sereinement, ou devront-ils sur injonction, être « innovants » dans leur pratique ? (on va y revenir...)

Et que dire de l'alchimie savante à mettre en place pour faire fonctionner une direction dont la cellule de gestion est métropolitaine et les agents encore « Ville de Nantes » ?

Alors ! Que la mutualisation soit nécessaire et irrévocable, c'est une chose, que le passage d'une structure à l'autre soit sans douleur pour les agents également, mais que le spectre de la raréfaction des ressources nous conduise à tout accepter en matière de réorganisation – sans douleur - c'en est une autre !

Nos deux collectivités et l'Etat, par les différentes lois de modernisation de la Chose Publique et le jeu des dotations-subventions versées et rendues sous différentes formes et appellations, sont en capacité de mener ces changements intelligemment, sans céder à la tentation de l'« efficience » économique.

Chers collègues cadres, le DGS nous incite dans l'édito du dernier Mag à « proposer des pistes d'amélioration aux services que nous rendons ».

D'ailleurs la série de conférences qui nous est proposée est, dans cette optique, fort alléchante :

- « lorsque l'innovation rencontre l'organisation », quel résultat ?
- « Le bonheur au travail, vers l'accomplissement personnel et collectif » ou comment nous ressortir une énième fois la pyramide de Maslow, bonne à tout expliquer.



- « Agilité et intelligence collective : quand l'épanouissement des collaborateurs amène à la performance », nous y voilà, mais peut-on être sûr que « collaborateur » désigne bien l'agent qui est sur le terrain au contact de la population, est-il suffisamment agile, sans parler d'intelligence ?
- « Transformez le stress en émotion positive ! », ou comment comparer le coaching d'un sportif de haut niveau avec l'encadrement quotidien des agents.

Non, ne soyons pas moqueurs et restons positifs puisque le DGS lui-même nous l'assure, nous sommes acteurs –avec les agents que nous encadrons- de la future réussite de cette période « indolore » de disette financière.

Et puis, de l'argent, certains continuent d'en amasser beaucoup. D'ici à penser que nos dirigeants trouvent le courage d'aller chercher l'argent là où il est, pour répondre ensuite aux besoins en service public des nantis(e)s...

### AGENTS DE MAÎTRISE

### RDV le 31 mars de 12h00 à 13h30

La mobilisation continue pour les Agents de Maîtrise qui demandent :

- Egalité de traitement entre les AM et AM principaux de la ville de Nantes et de Nantes Métropole
- Revalorisation du régime indemnitaire à hauteur de 75 € par mois
- Ratios de 100 % pour le passage de AM à AM principal

D'autres catégories de personnel seront également mobilisées. ce jour là. Alors, le 31 mars de 12h00 à 13h30, champ de Mars, face à la cité des Congrès, faisons nous entendre !

## DÉMOCRATIE INTERNE MAIRIE

### Accords à la majorité

Dernièrement, les accords majoritaires ont été introduits dans la fonction publique par un texte de loi.

La CGT a appuyé ce dispositif. Désormais, un accord ne peut être valide que si les organisations syndicales signataires représentent au moins 50 % des salarié(e)s au regard des résultats des dernières élections professionnelles.

Impossible désormais de voir des accords à la mairie de Nantes s'appliquer à tous les agents mais signés par des syndicats représentant une minorité.

Notons que nos gouvernants ont attendu jusqu'au 21<sup>ème</sup> siècle pour faire progresser la démocratie sur ce point. Il n'est jamais trop tard pour bien faire...

## DÉPLACEMENTS DOUX

### 25 centimes le km !

Si les français sont largement convaincus qu'il faut agir au quotidien pour l'environnement, nombreux hésitent encore à en affronter les contraintes notamment celles inhérentes à **l'usage du vélo**.

En ce moment, des entreprises publiques et privées expérimentent, avec l'appui du gouvernement, une indemnité kilométrique au bénéfice de celles et ceux qui effectuent tout ou partie du **trajet domicile/travail** à vélo. Là où elle a déjà été instaurée, cette indemnité a permis de doubler la part des salarié(e)s utilisant le vélo.

A la CGT, nous appuyons pleinement cette action d'autant qu'elle s'affranchit des phases de constats redondants sur cette thématique, suivis de promesses rapidement enterrées.

Alors cette mesure incitative en faveur des agents et de la protection de l'environnement, Madame le Maire, c'est pour quand chez nous ?



## ZESTE D'HUMOUR

### Démocratie participative

*Ndlr : ci-dessous, voici un sondage qui a été adressé par un Maire « lambda » à l'intention de « ses » agents. Vous remarquez tout de suite, tout comme les agents concernés, que ce sondage avait été pré-rempli par le DGS au motif que l'avis des agents ne serait pris en compte que s'il collait au sien.*

#### D'après vous, que doit faire un bon syndicat responsable ?

- un syndicat doit signer tout ce que son Maire propose car cela pourrait être pire
- il doit pouvoir réciter le guide des bonnes pratiques sans se tromper comme tout manager efficient
- il doit s'abstenir d'exprimer des revendications par les temps qui courent
- il doit accompagner les politiques d'austérité
- il doit élaborer des revendications en concertation avec les agents, puis les faire aboutir

*Ndlr : les situations de ce récit étant purement fictives, toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que fortuite...*

## CATEGORIE A

### On nous aurait menti ?

La réunion promise pour fin 2014 par l'administration en vue de négocier un nouveau régime indemnitaire pour les **cadres A** n'a toujours pas été programmée par la municipalité.

Les relances CGT n'y font rien. Sont-ce des loupés successifs de la municipalité, du mépris, de la négligence ou...

Chacun se fera sa petite idée ! Pour sa part, la CGT va continuer d'exiger que la collectivité respecte ses engagements. A suivre donc...

## CATEGORIE B

### RDV le 5 mai de 13h30 à 15h30

Après avoir sollicité l'ensemble des organisations syndicales locales, la CGT Nantes métropole, mairie de Nantes et CCAS invite l'ensemble des catégories B à une réunion d'information le **mardi 5 mai de 13h30 à 15h30**, 22 rue Emile Péhant à Nantes, Salle Madeleine/Champ de Mars.

Il s'agira d'échanger sur :

- Le régime indemnitaire de grade et de fonction
- Le classement en niveau 1 et niveau 2
- L'avancement de grade
- Les NBI

CARRIERE EN B

## Avancement de grades grippé !

**83 % des agents de catégorie B**, soumis à la règle du "1/4 - 3/4" telle que aménagée actuellement, **se sont trouvés privés d'avancement en 2014**.

Ce système est donc à débloquer d'urgence !

### Que demande la CGT ?

Pour les cadres d'emploi dotés de 3 grades dont principal de 2<sup>ème</sup> classe et principal de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de permettre l'accès au dernier grade de ces cadres d'emploi. Pour ce faire, il faut prendre en compte le parcours professionnel de l'agent (dont l'ancienneté). Il convient d'autoriser l'accès au dernier grade, dans toutes les filières, aux agents promouvables au grade supérieur notamment ceux dont le départ à la retraite est imminent, sans tenir compte du niveau de fonctionnalité.

### Pourquoi ?

Il s'agit de reconnaître l'expérience acquise.

En donnant des perspectives d'avancement à tous les B, il s'agit aussi d'éviter les situations de blocage déjà prégnantes lors de réorganisations de service ou de mutualisations.

### Comment ?

En changeant l'actuel base de calcul défavorable prise en compte pour l'application du ratio, ce que les décrets autorisent (via l'application des ratios sur une base plus favorable, jusqu'à épuisement des promouvables figurant aux tableaux d'avancement...)

La CGT va être très attentive aux suites données.

GREVE AUX SPORTS

## Le compte n'y est pas !

La mairie propose aux opérateurs et éducateurs sportifs d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre d'un gymnase à l'autre, d'une école à l'autre, pendant leur journée, le véhicule servant aussi à transporter du matériel pédagogique souvent volumineux.

La mairie propose ensuite une indemnisation mais son **montant est insuffisant pour rembourser les agents** à hauteur des frais qu'ils ont engagés.

Il faudrait donc que les agents paient pour travailler ! Faut-il y déceler une nouvelle orientation en matière de politiques RH ?

En ce moment, la collectivité refuse toujours de doter les agents de véhicule de service et rejette toutes les propositions de l'intersyndicale visant à mettre un terme au conflit...

En conséquence, des agents se refusent désormais à utiliser leur véhicule personnel avec pour effet de désorganiser le service. Mais à qui la faute ?

Décidemment, le dialogue social de qualité promis par la municipalité se fait attendre...

CARTE D'ACCES PISCINES / MUSEES / BIBLIOTHEQUES

## Dialogue social made in Nantes ☹️

Actuellement, le dialogue social entre la CGT et la municipalité nantaise est loin d'être à la hauteur de nos attentes. Pour exemple, les agents retraités de la mairie viennent de se voir retirer leur carte d'accès piscines/musées/bibliothèques purement et simplement. Pour leur part, tous les agents en activité à la mairie de Nantes viennent de recevoir leurs cartes 2015 « relookés » mais avec suppression de l'accès à la piscine du petit port. Ces acquis obtenus de longue date pour les actifs et les retraités ont été supprimés unilatéralement par la municipalité. La municipalité n'a donné aucune d'information préalable, ni même aux agents qui pour certains se sont vu refuser l'accès à la piscine du Petit Port avec leur carte 2014 en début d'année.

Pourquoi un tel manque de dialogue et d'information ? Est-ce un manque de courage ? Ou encore, est-ce que la collectivité se « contrefiche » des agents et des organisations syndicales ? Maintenant, c'est à chacun de se faire son avis...

La CGT pour sa part ne baisse pas les bras et vous fait part de ses revendications en la matière :

- Maintien de l'accès à la piscine du Petit-Port pour les actifs,
- Maintien de l'accès pour les agents retraités,
- Harmonisation (par le haut) de la situation des agents mairie avec celle de nos collègues de Nantes Métropole
- Réalisation d'un audit par un organisme public sur l'intérêt d'une reprise en régie des équipements du Petit-Port eu égard aux problématiques constatés à savoir : piscine démolie et reconstruite moins de 30 ans après sa mise en service (du jamais vu pour une piscine nantaise), bowling fermé, Spa fermé, problématiques de travaux lourds à venir pour la patinoire

Alors Madame le Maire, pour défendre l'emploi public, êtes-vous d'accord pour mettre en œuvre un dialogue social à la hauteur des enjeux ?

